



**LE 4 OCTOBRE 2021 A LIEU UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR, À 19 HEURES, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, LIEU ORDINAIRE DU CONSEIL**

**Sont présents:**

Les conseillères Odette Dumont et Louise Veilleux ainsi que les conseillers Jean-Marie Gilbert, Danny Lavoie et Donald J. Philippe formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Bruno Bonesso;

Josée Dubé, directrice générale/secrétaire-trésorière agit comme secrétaire d'assemblée.

7 personnes assistent à la séance.

**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Mot de bienvenue

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 7 septembre 2021
3. Adoption des comptes à payer de mois de septembre 2021
4. Acceptation des dépenses d'investissement
5. Correspondance
  - 5.1 . Demande d'appui financière La Ressource d'aide aux personnes handicapées
6. Avis de motion et présentation du projet de Règlement 2021-05 décrétant l'entretien des chemins d'hiver sur le territoire de la municipalité d'Auclair pour la saison 2021-2022
7. Adjudication contrat de déneigement 2021-2022
8. Adoption du budget 2022 de la RIDT
9. Résolution de reddition de compte V-0321  
Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)
10. Embauche d'un responsable au chalet des Loisirs et à la patinoire
11. Entériner l'achat d'un radar pédagogique rue du Vieux Moulin (Signal)
12. Entériner l'offre de service de Permaligne
13. Renouvellement de l'entente triennale de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge 2022-2024
14. Affaires nouvelles

Période de questions

Varia :

Levée de la séance

**2021-103**

Après lecture, il est proposé par la conseillère Louise Veilleux d'adopter l'ordre du jour et de garder le point affaires nouvelles ouvert.

**Adoptée à l'unanimité**

**2. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2021**

**2021-104**

Il est proposé par le conseiller Donald J. Philippe d'adopter le procès-verbal du 7 septembre 2021.

**Adoptée à l'unanimité**

**3. Adoption des comptes à payer du mois de septembre 2021**

**2021-105**

Il est proposé par le conseiller Donald J. Philippe d'adopter les comptes du mois de septembre 2021, au montant 30 723.63\$

**Adoptée à l'unanimité**

**4. Acceptation des dépenses d'investissement**

**2021-105**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Gilbert et résolu unanimement d'accepter et de payer les dépenses d'investissement suivantes :

|              |   |                    |
|--------------|---|--------------------|
| Métal AP     | Projet rue des Bouleaux (couper et nettoyer plate)  | 489,59 \$          |
| Huot         | Pièces rue des érables et Cèdres                    | 644,24 \$          |
| Rémi Charest | Glissières de sécurité (Héritage et courbe Rang 10) | 20 593,17 \$       |
| <b>Total</b> |   | <b>21 727.00\$</b> |

Les dépenses seront remboursées par les programmes particuliers d'amélioration d'envergure (PPA-ES).

**Adoptée à l'unanimité**

**5. Correspondance**

**5.1. Demande d'appui La ressource d'aide aux personnes handicapées.**

Le conseil ne souhaite pas cotiser cette année.

**6. Avis de motion et présentation du projet de Règlement 2021-05 décrétant l'entretien des chemins d'hiver sur le territoire de la municipalité d'Auclair pour la saison 2021-2022**

**2021- 106**

Le conseiller Donald J. Philippe donne avis qu'un règlement portant le numéro 2021-05, décrétant l'entretien des chemins d'hiver sur le territoire de la municipalité d'Auclair sera adopté lors d'une séance ultérieure.

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

**Attendu** qu'il est nécessaire de déterminer les chemins que la municipalité d'Auclair désire entretenir, pendant la saison hivernale 2021-2022, dans la municipalité d'Auclair pour la circulation des véhicules automobiles;

**Qu'un** projet de règlement portant le numéro 2021-05 décrétant l'entretien des chemins d'hiver sur le territoire de la municipalité d'Auclair pour la saison 2021-2022, soit présenté, ordonnant et statuant ainsi qu'il suit.

### ARTICLE 1

La municipalité d'Auclair se dispense d'entretenir pour l'hiver 2021-2022 tous chemins, routes ou rues ou parties de ceux-ci, autres que ceux mentionnés à l'article 2.

### ARTICLE 2

La municipalité d'Auclair décrète l'entretien des chemins suivants pour l'hiver 2021-2022 :

- Chemin du Dixième rang (lots numéro 24 à la route du rang Ouest);
- Chemin du Douzième rang Nord (lots numéros 26 à 41);
- Chemin du Douzième rang Sud (lots numéros 47 à 61);
- Chemin du rang St-Grégoire Nord (lots numéros 25 à 41);
- Chemin du rang St-Grégoire Sud (lots numéros 42 à 56);
- Chemin du lac;
- Chemin de l'Héritage (lots numéros 50 à 52);
- Chemin du rang Ouest;
- Route des Lots;
- Rue du Clocher;
- Rue des Pionniers;
- Rue de la Forge;
- Rue du Vieux Moulin;
- Rue des Érables;
- Rue des Champs;
- Rue des Prés;
- Rue des Bouleaux;
- Rue Bellevue;
- Rue des Cèdres.

### ARTICLE 3

La municipalité d'Auclair détermine que la neige pourra être soufflée ou déposée sur les terrains privés à condition qu'elle ne soit pas soufflée vers les entrées d'automobiles ou encore, en direction des maisons ou des personnes.

### ARTICLE 4

La municipalité d'Auclair détermine que la route 295 est considérée comme prioritaire pour le déneigement (entretien contractuel réalisé par la municipalité d'Auclair pour le ministère des Transports du Québec) et que les autres rues, routes ou chemins sont ouverts selon l'ordre jugé opportun par les employés municipaux et le conseil municipal, en vertu de leur utilisation et/ou achalandage.

**ARTICLE 5**

Le stationnement dans les rues, routes et chemins en période hivernale est prohibé, le tout conformément à la signalisation en vigueur dans chacun de ceux-ci.

**Adoptée à l'unanimité**

**7. Adjudication contrat de déneigement 2021-2022**

**2021-107**

**Contrat de déneigement des espaces municipaux**

**Attendu que** la municipalité procède annuellement à l'adjudication d'un contrat de déneigement des espaces municipaux comprenant : le bureau municipal, l'école-stationnement et cour de récréation, la caserne d'incendie, le site d'assainissement des eaux usées, le site d'alimentation en eau potable et le chalet des loisirs;

**Attendu que** ce service inclut la machinerie et la main d'œuvre pour le déneigement à taux horaire, en plus de l'application d'abrasif au besoin et pelletage manuel au bureau municipal;

**Attendu que** la municipalité a reçu une seule offre de service et qu'elle est satisfaite du service actuel tant par la fréquence que par la ponctualité, le niveau de service et de la qualité;

Il est proposé par le conseiller Danny Lavoie, d'accepter la soumission de Gazon-Pro pour l'hiver 2021-2022 au tarif de 80 \$ l'heure plus taxes (machinerie et main-d'œuvre) pour le déneigement des espaces municipaux et l'application d'abrasif est en surplus au besoin au taux de 45\$ plus taxes du voyage.

**Adoptée à l'unanimité**

**8- Adoption du budget 2022 de la RIDT**

**2021-108**

**Considérant que** le budget de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata (RIDT), doit être adopté par les municipalités;

Après discussion, il est proposé par la conseillère Odette Dumont d'adopter le budget 2022 de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata.

**Adoptée à l'unanimité**

**9- Résolution pour la reddition de compte V-0321**

**2021-109**

Dossier : 00030989-1-13045 (01) -2021-04-22-35

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Auclair a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation complète des travaux est terminée en septembre 2021 et devait être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de la conseillère Odette Dumont, appuyée par le conseiller Jean-Marie Gilbert, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Auclair approuve les dépenses d'un montant de 111 1541.00\$ relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**Adoptée à l'unanimité**

### **10- Embauche responsable au chalet des loisirs et à la patinoire saison 2021-2022**

**2021-110**

**Considérant qu'**une offre d'emploi a été publiée pour les services d'un ou d'une responsable au chalet des Loisirs et de l'entretien de la patinoire;

**Considérant que** nous avons reçu une seule candidate;

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Il est proposé par la conseillère Odette Dumont d'embaucher madame Carole Dubé comme responsable du chalet des loisirs et de l'entretien de la patinoire pour la saison 2021-2022.

**Adoptée à l'unanimité**

### 11- Entériner la soumission de Signal (Radar pédagogique)

2021-111

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a autorisé l'achat d'un radar pédagogique, dans le cadre d'une consultation par courriel;

**ATTENDU QU'**il est conseillé d'entériner cette décision lors de la réunion suivante du conseil municipal;

**POUR CES MOTIFS** il est proposé par la conseillère Louise Veilleux d'entériner l'achat d'un radar pédagogique, vitesse 7- segment 13" tricolore 3 chiffres, alimentation solaire, avec ensemble de courroies de fixation ¾" radar solaire, poteau rond 2 à 12-¼" au montant de 5 174.40\$ plus les taxes applicables.

**Adoptée à l'unanimité**

### 12- Entériner l'offre de service de Permaligne

2021-112

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a autorisé l'offre de service de Permaligne, dans le cadre d'une consultation par courriel;

**ATTENDU QU'**il est conseillé d'entériner cette décision lors de la réunion suivante du conseil municipal;

**POUR CES MOTIFS** il est proposé par le conseiller Danny Lavoie d'entériner l'offre de service de Permaligne, pour le service de marquage de ligne simple continue et ligne de rive, rue du Vieux Moulin au montant de 1 380\$ plus les taxes applicables.

**Adoptée à l'unanimité**

### 13- Renouvellement de l'entente triennale de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge 2022-2024

2021-113

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément notamment à Loi sur la sécurité civile ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres ;

**ATTENDU QUE** la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire ;

**ATTENDU QUE** la Croix-Rouge agit en partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre et concernant le matériel d'urgence du gouvernement du Québec disponible ;

Il est proposé par le conseiller Donald J. Philippe de renouveler l'entente triennale avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur, pour la période (2021-2022 : 170\$), (2022-2023 : 180\$) et (2023-2024 : 180\$). Les signataires désignés pour la municipalité étant le maire Bruno Bonesso et la directrice générale, Josée Dubé.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **14- Affaires nouvelles**

##### **Période de questions**

Les questions ont été posées au fur et à mesure, suivant le déroulement de la séance.

##### **Varia**

- Le conseiller Donald J. Philippe, aimerait avoir plus de détail sur la facture Carrefour du camion RDL
- Présentation du nouveau conseil
- Il est suggéré de faire un mot de remerciement aux conseillers et conseillères dans le prochain Journal.

##### **Levée de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Odette Dumont que la séance soit levée à 19 h 44.

*« Je, Bruno Bonesso, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal*

*est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient*

*au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »*

---

Bruno Bonesso, maire

---

Josée Dubé, directrice générale  
et secrétaire – trésorière